

Élections 2012

François Hollande Nicolas Sarkozy

Leurs positions relativement à l'économie du Logiciel Libre



Préambule

Le Conseil National du Logiciel Libre a adressé aux principaux candidats à l'élection, par l'intermédiaire de leurs partis, un questionnaire leur permettant d'exprimer leurs positions sur 8 grandes questions relatives au Logiciel Libre et aux entreprises qui portent cette industrie.

Les candidats ainsi sollicités étaient : Eva Joly (EELV), François Bayrou (Modem), François Hollande (PS), Nicolas Sarkozy (UMP), Jean-Luc Mélenchon (Le Front de Gauche), Marine Le Pen (Front National). ¹

Seuls Nicolas Sarkozy et François Hollande, via leurs équipes de campagne, ont répondu à notre sollicitation.

Nous publions ici leurs prises de position, sur chacune des questions posées :

- La place du Logiciel Libre dans la commande publique
- La place du Logiciel Libre dans l'éducation et la formation
- Les Aides à la R&D et le Logiciel Libre
- Le Soutien aux PMEs
- Les brevets logiciels
- Les standards ouverts
- Les fondations FLOSS
- La neutralité du Net

Nous remercions vivement les candidats et leurs équipes pour l'attention accordée à nos demandes.

¹ Le questionnaire a été adressé initialement le 14 novembre 2011. Les autres candidats, qui n'étaient pas déclarés à cette date ou bien n'étaient pas assurés d'être en lice, ou ne disposaient pas d'une équipe de campagne solide pour répondre à nos questions, n'ont pas été sollicités.



L'analyse du CNLL

En premier lieu, nous remercions chaleureusement les candidats et leurs équipes, qui ont bien voulu répondre à nos questions, formuler et expliquer leurs positions sur les sujets qui nous sont chers. Nous excusons très volontiers les candidats qui n'ont pas pu répondre, ne disposant pas d'équipes suffisantes pour faire face au nombre élevé de sollicitations.

Nous sommes dans l'ensemble assez heureux des positions exprimées par les deux principaux candidats à l'élection présidentielle. Sur une majorité de sujets, **ils semblent avoir compris la teneur du Logiciel Libre et les bénéfices spécifiques qu'il apporte à notre économie.** Des différences notables existent toutefois, et il est intéressant de lire dans le détail les précisions apportées par chacun.

Ainsi, sur la place du Logiciel Libre dans **la commande publique**, François Hollande et Nicolas Sarkozy sont l'un et l'autre favorables à une politique d'incitation préférentielle en la matière. Selon Nicolas Sarkozy, « 15% du budget informatique des administrations était consacré au Logiciel Libre et ce chiffre est en croissance de 30% par an », et le Logiciel Libre est « un axe stratégique du développement du secteur numérique en France ». François Hollande prévoit pour l'Etat une informatique privilégiant « l'agilité plutôt que la logique des 'grands projets' cloisonnés et coûteux » et souligne que « Les logiciels libres permettent quant à eux davantage de mutualisation et facilitent la mise en concurrence des fournisseurs de prestations externalisées. »

Le soutien aux PME, tous métiers confondus, était l'une des priorités exprimées par le CNLL, dont les entreprises sont majoritairement petite et moyennes. Ainsi qu'on l'avait déjà observé dans la campagne, les PME sont au centre des promesses de pratiquement tous les candidats, qui reconnaissent leur capacité à créer des emplois. C'est donc un sujet qui fait consensus également pour François Hollande et Nicolas Sarkozy. Nicolas Sarkozy fait état des actions menées par son gouvernement, en particulier sur le sujet du Crédit Impôt Recherche (CIR), dont toutes les PMEs innovantes s'accordent à saluer le succès, et du statut de JEI. François Hollande promet quant à lui de « veiller à ce que la commande publique soit bien ouverte aux PME, à travers la mise en place d'un médiateur du marché public. »

Le sujet sur lequel les prises de position des candidats se distinguent fortement est celui des **brevets logiciels**. François Hollande y est clairement opposé, invoquant un engagement constant, où le combat mené par Michel Rocard au Parlement Européen a fait date. « Nous veillerons à ce que la mise en œuvre du brevet communautaire ne soit pas l'occasion de légitimer les brevets sur les logiciels, les méthodes mathématiques et les méthodes commerciales. » déclare le candidat socialiste. Au contraire, Nicolas Sarkozy se dit favorable aux brevets logiciels. Le commentaire du candidat invoque les bénéfices de la protection de la propriété intellectuelle dans la réussite de grands acteurs du logiciel



tels que SAP. Mais, comme nous l'exprimions le mois dernier dans un article intitulé « Brevets logiciels : la grande imposture de la propriété intellectuelle », il est erroné d'associer la brevetabilité du logiciel à la protection de la propriété intellectuelle. Les professionnels de l'informatique s'accordent à penser que les brevets ne doivent pas être transposés au logiciel, que loin d'encourager l'innovation, ils sont facteurs de risque juridique, en particulier pour les PME innovantes, et renforcent la domination d'un petit nombre d'acteurs en position dominante. Sur ce sujet, nous partageons la position exprimée par François Hollande, selon laquelle « les brevets, qui sont légitimes dans le cadre de l'économie matérielle, ne doivent pas être transposés à l'économie immatérielle, en particulier aux algorithmes et aux méthodes d'affaires ».

Les candidats se démarquent également quant à **la place du logiciel dans l'éducation**. Nicolas Sarkozy est « plutôt favorable à une place plus grande du Logiciel Libre dans l'éducation, mais sans en faire une priorité », et invoque en particulier la maîtrise des dépenses publiques, et la réduction de la fracture numérique. François Hollande, de son côté, en fait une priorité, et n'invoque pas uniquement les économies, mais une aspiration à faire contribuer les étudiants : « L'éducation ne devra donc pas seulement faire des élèves des 'consommateurs' de l'informatique, mais aussi des 'créateurs' qui sauront décoder et surtout « coder » cet univers. » La contribution active et la prise de contrôle sur le logiciel étant l'essence même du Logiciel Libre, nous ne pouvons qu'être sensibles à cette formulation. Nous voulons souligner que le Logiciel Libre est créateur d'emploi en France², et qu'il importe aussi que les cursus scolaires français forment des ingénieurs et techniciens maîtrisant les technologies et méthodes de l'open source. Les candidats ne nous ont pas répondu sur cette partie de la question.

Les deux candidats semblent être d'accord également sur la question des **standards ouverts**. Nous avions pris soin de préciser « *standards ouverts*, dans la définition de l'EIF 1.0 »³. Les positions des deux candidats sont positives, mais leurs commentaires un peu trop vagues à notre avis : ils invoquent l'un comme l'autre la nécessité d'interopérabilité, mais la seule interopérabilité, souvent invoquée par les opposants aux standards ouverts comme une alternative également satisfaisante, est selon nous une exigence bien moindre et pour tout dire inacceptable. Nous aurions aimé des réponses plus tranchées sur ce point.

Sur la question de la **Neutralité du Net**, les deux candidats se disent l'un et l'autre « clairement opposés à la remise en cause de la neutralité du Net », et argumentent leurs positions. Pour Nicolas Sarkozy, « le projet de l'UMP sur ce sujet est d'ailleurs très clair : nous voulons faire de la neutralité du Net un objectif politique pour ce prochain quinquennat. ». La Neutralité du Net au sens strict est une question en partie technique, qui porte des incidences économiques. Mais elle est souvent associée à la question du

² Voir sur ce sujet, l'étude PLOSS / CNLL / GTLL : http://www.cnll.fr/news/le-secteur-du-logiciel-libre-en-france-createur-demplois-numeriques-enquete-ploss-2011-2013

³ European Interoperability Framework. L'EIF 1.0 date de 2004, et porte une définition claire et exigeante de ce que doit vérifier un standard pour être dit « ouvert ». Depuis, quelques grands acteurs du logiciel essayent de faire adopter par Bruxelles une définition bien plus vague des standards ouverts.



filtrage et du contrôle des échanges, qui relève de la défense des libertés individuelles. La réponse de François Hollande déborde sur ce sujet connexe : « L'existence de réseaux libres et ouverts, sans filtrage ni bridage, et plus généralement la neutralité du Net sont des principes à protéger afin de garantir la liberté d'expression, la non discrimination et le caractère de bien commun essentiel des infrastructures numériques. »

En matière de **Recherche et Développement**, enfin, autant Nicolas Sarkozy que François Hollande souhaitent « que le Logiciel Libre bénéficie d'incitations préférentielles dans les dispositifs d'aide à la R&D de l'Etat », ce qui ne peut que nous réjouir. François Hollande souligne que le Logiciel Libre « génère un 'effet de levier' sur l'économie de la connaissance car chaque euro qui est investi se diffuse à l'ensemble de la société ». Nicolas Sarkozy rappelle les projets Libres financés avec l'aide de l'état dans le cadre des pôles de compétitivité, et souligne que le caractère open source fait partie des critères d'évaluation des investissements d'avenir.

Quant aux **Fondations Floss**, souhaitées par le CNLL, la position des candidats est sympathique mais peu engageante. François Hollande souligne qu'il existe déjà des dispositifs « permettant à des structures reconnues d'intérêt public de bénéficier de statuts avantageux ». C'est vrai, mais nous n'avons pas encore vu de contribution à un logiciel open source porté par une entité reconnue d'utilité publique, bénéficier des avantages associés. C'est donc, pour nous, un combat qui reste à mener.

En conclusion, nous sommes heureux de constater que les candidats et leurs états-majors ont compris, dans l'ensemble, les spécificités du Logiciel Libre, et ses bénéfices pour l'éducation, l'innovation, la création d'emplois et la compétitivité.

Nous regrettons la position de l'UMP en faveur des brevets logiciels, et voulons croire qu'elle résulte d'une mauvaise compréhension de la démarche de création du logiciel. C'est un sujet auquel les acteurs du développement logiciel, bien au delà du seul Logiciel Libre, sont particulièrement attachés, car ils mesurent parfaitement à quel point il est impossible de créer des programmes en traversant le champ de mines de dizaines de milliers de brevets, déposés par une poignée d'acteurs dominants, voire par des *patent trolls*⁴. Des brevets irrecevables, souvent ineptes, mais néanmoins extrêmement coûteux à désamorcer.

Nous invitons tous les citoyens sensibles aux questions évoquées ici à prendre connaissance des positions détaillées par les candidats, et nous espérons ainsi avoir contribué utilement à l'éclairage ce cette campagne.

Patrice Bertrand Président du CNLL

⁴ Les *pattent trolls* sont des sociétés sans activité réelle, dont la seule raison d'être est de rançonner les entreprises du logiciel, principalement les petites et moyennes, en invoquant un portefeuille de brevets qu'elles ont acquis à cette fin



Le CNLL

Le CNLL réunit 10 grandes associations et clusters d'entreprises du Logiciel Libre:

- Alliance Libre
- Cap Libre
- Collibri (Pôle de compétitivité Cap Digital)
- GTLL (Pôle de compétitivité Systematic)
- Libertis
- OSS@TV (Commission Logiciel Libre de Telecom Valley)
- PLOSS (Ile de France)
- PLOSS-Rhône-Alpes
- Pôle Nord
- Prolibre.



Au travers de ces groupements, le CNLL représente plus de 200 entreprises consacrées au Logiciel Libre.



Synthèse des positions

	François Hollande		Nicolas Sarkozy			zy		
	A	В	С	x	A	В	С	x
 La place du Logiciel Libre dans la commande publique 	~				~			
La place du Logiciel Libre dans l'éducation et la formation	•					•		
Les Aides à la R&D et le Logiciel Libre	~				~			
■ Le Soutien aux PMEs	~				~			
L'opposition aux brevets logiciels	~						✓	
Les standards vraiment ouverts	~				~			
 Les fondations FLOSS 		~				~		
La neutralité du Net	~				~			

Légende :

Α	Très favorable, en phase avec la demande du CNLL
В	Favorable, mais n'en fait pas une priorité
С	Opposé
Х	Pas de position particulière



1) La place du Logiciel Libre dans la commande publique

Quelle est votre position sur la place du Logiciel Libre dans la commande publique ?	François Hollande	Nicolas Sarkozy
1) Nous souhaitons clairement accroître la place du Logiciel Libre dans la commande publique, et confirmer une préférence en faveur de logiciels sous licence FLOSS, à qualités égales.	•	~
2) Nous sommes plutôt favorables au Logiciel Libre dans la commande publique, mais n'en faisons pas une priorité.		
3) Nous ne sommes pas favorable à ce que la commande publique accorde une place particulière au Logiciel Libre.		
4) Nous n'avons pas de position bien identifiée sur ce sujet.		

François Hollande	Nicolas Sarkozy
Après la gestion aveugle qui a gouverné la sphère étatique ces dernières années, dont la RGPP est la triste figure de proue, je souhaite redonner à la modernisation de l'Etat ses lettres de noblesse. Ainsi j'ai annoncé que cette mission serait conduite par le premier ministre, de sorte qu'elle ne se résumera pas à une logique comptable, même si cette dimension restera évidemment présente. L'action publique repose de plus en plus sur les	Le Gouvernement a identifié le Logiciel Libre comme un axe stratégique du développement du secteur numérique en France. En 2010, plus de 15% du budget informatique des administrations était consacré au Logiciel Libre et ce chiffre est en croissance de 30% par an.



systèmes d'information. Aussi l'Etat devra t-t-il se doter en la matière d'une véritable stratégie technologique, articulée autour de grands principes : la maîtrise des systèmes d'information des services publics et donc le maintien de compétences internes fortes ; l'agilité plutôt que la logique des « grands projets » cloisonnés et coûteux ; la mutualisation des besoins techniques entre administrations ; l'interopérabilité à travers les logiciels libres et les standards ouverts.

Ce dernier point est important car les services informatiques de l'État utilisent encore beaucoup de logiciels propriétaires malgré des progrès notables. Les logiciels libres permettent quant à eux davantage de mutualisation et facilitent la mise en concurrence des fournisseurs de prestations externalisées.



leurs positions sur le Logiciel Libre et Open Source et les entreprises qui portent cette industrie

2) La place du Logiciel Libre dans l'éducation

Quelle est votre position quant à la place du Logiciel Libre dans l'éducation ?	François Hollande	Nicolas Sarkozy
1) Nous sommes très favorables à ce que le Logiciel Libre occupe une place plus grande dans l'éducation, tant à titre de cursus qu'en tant qu'outil de travail, et nous agirons avec force pour en étendre la présence.	~	
2) Nous sommes plutôt favorables à une place plus grande du Logiciel Libre dans l'éducation, mais n'en faisons pas une priorité.		~
3) Nous sommes opposés à ce que le Logiciel Libre ait une place plus importante dans l'éducation.		
4) Nous n'avons pas de position bien identifiée sur le sujet.		

François Hollande	Nicolas Sarkozy
Vous le savez, la jeunesse est pour moi la grande priorité, la grande espérance qui traversera le quinquennat si le Français me font confiance et m'élisent président de la République. A l'heure où la compétition mondiale nous pousse à développer nos industries créatives et innovantes, il est capital que les nouvelles générations disposent de tous les atouts, non seulement pour utiliser les technologiques numériques, mais aussi pour les remodeler, les réinventer. L'éducation ne devra donc pas seulement faire	Le logiciel libre a l'avantage de répondre à la problématique de la maîtrise des dépenses publiques pour les établissements. Il répond également, par sa gratuité, à notre souci de combler les fossés numériques, notamment le fossé social qui se traduit par la différence d'accès aux outils entre les foyers modestes et les foyers plus aisés.



des élèves des « consommateurs » de l'informatique, mais aussi des « créateurs », qui sauront décoder et surtout « coder » cet univers. Pour moi le « code » informatique n'est pas moins noble que le « code » juridique et, en quelque sorte, nous devons faire en sorte que, dans les générations futures, nul ne puisse l'ignorer!

Je souhaite que les logiciels libres de qualité, utilisant des formats ouverts normalisés, soient enseignés à l'école comme à l'université, et que leur usage soit privilégié dans les concours et examens, tant pour la bureautique que pour les usages scientifiques, techniques ou documentaires. L'enseignement de l'informatique devrait également privilégier les langages de programmation faisant l'objet d'une standardisation internationale, et les systèmes d'exploitation s'appuyant sur des standards ouverts.



leurs positions sur le Logiciel Libre et Open Source et les entreprises qui portent cette industrie

3) Aides à la R&D FLOSS

Quelle est votre position quant à la place du Logiciel Libre les dispositifs d'aide à la R&D en France ?	François Hollande	Nicolas Sarkozy
1) Nous souhaitons que le Logiciel Libre bénéficie d'incitations préférentielles dans les dispositifs d'aide à la R&D de l'Etat.	4	>
2) Nous sommes plutôt favorables à cette orientation , mais n'en faisons pas une priorité.		
3) Nous sommes opposés à ce que le Logiciel Libre ait une place plus importante dans les dispositifs de soutien à la R&D de l'Etat.		
4) Nous n'avons pas de position bien identifiée sur le sujet.		

François Hollande	Nicolas Sarkozy
Le logiciel libre génère un « effet de levier » sur l'économie de la connaissance car chaque euro qui est investi se diffuse à l'ensemble de la société. C'est pourquoi la production de	En 2010, l'Etat a consacré plus de 10 millions d'euros au soutien des projets de R&D utilisant le logiciel libre.
logiciels libres, pour autant qu'ils soient en libre accès, devra bénéficie d'incitations fortes dans les dispositifs d'aide à la R&D de l'Etat.	Premier exemple, le projet OPEN WIDGET a été labellisé par les pôles de compétitivité IMAGES ET RESEAUX et CAP DIGITAL. L'Etat investit 1,2 millions d'euros sur un total de 4,8. Ce projet développe en logiciel libre une solution de télévision interactive compatible avec la TNT et la télévision sur IP. Cette solution va contribuer à l'essor de la télévision interactive en France.



Second exemple, le projet COMPATIBLE ONE a été labellisé par les pôles SYSTEMATIC et SCS. L'aide accordée par l'Etat s'élève à 3 millions d'euros. Ce projet réunit aussi bien des industriels comme Bull que des laboratoires de recherche tels que l'INRIA et l'institut télécom. Il va rendre possible la portabilité des applications entre différentes plateformes de *Cloud Computing*. Cela permettra aux entreprises de basculer plus facilement vers le *Cloud*

Le logiciel libre est également un axe stratégique des investissements d'avenir. Dans l'appel à projets sur le logiciel embarqué, les principaux critères d'évaluation retenus sont la contribution à l'émergence de fournisseurs de technologies et à l'émergence de communautés du logiciel libre. Dans l'appel à projets sur le cloud computing, le gouvernement a retenu l'interopérabilité et l'ouverture, notamment par une approche open source, comme critère d »valuation des projets.



leurs positions sur le Logiciel Libre et Open Source et les entreprises qui portent cette industrie

4) Soutien aux PME

Quelle est votre position quant à la nécessité d'un soutien spécifique destiné aux PME ?	François Hollande	Nicolas Sarkozy
1) Redynamiser le tissu économique et stimuler la création d'emploi en s'appuyant plus particulièrement sur les PME fait partie de nos priorités.	•	✓
2) Nous apprécions les PME, mais ne jugeons pas qu'il y ait lieu de leur accorder une place particulière dans notre politique industrielle.		
3) Nous préférons appuyer notre politique industrielle sur des Grands Groupes.		
4) Nous n'avons pas de position bien identifiée sur le sujet.		

François Hollande	Nicolas Sarkozy
J'ai fait des PME une priorité de mon programme. Comme je l'ai déjà annoncé, je mobiliserai l'épargne des Français, en créant un livret d'épargne industrie dont le produit sera entièrement dédié au financement des PME et des entreprises innovantes. Pour cela, je compte doubler le plafond du livret développement durable, en le portant de 6 000 à 12 000 euros. La fiscalité sera également adaptée aux PME, avec la progressivité de l'impôt sur les sociétés, un accès facilité au crédit impôt recherche et le traitement de la plus-value comme un revenu exceptionnel en cas de transmission. Je créerai une Banque publique	Dans un contexte fortement marqué par une crise économique majeure et les délocalisaions, le gouvenement a pris de nombreuses mesures pour créer un écosystème favorable au développement des entreprises et notamment des PME innovantes du numérique. Le secteur du numérique est l'un des principaux bénéficiaires du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) dont le montant a presque triplé en deux ans, pour atteindre 4,7 milliards d'euros en 2009, sous l'effet combiné d'une réforme structurelle et de mesures destinées à en assurer le remboursement anticipé. En 2009, il a bénéficié à 12 000 entreprises dont 10 000 PME.



François Hollande

Nicolas Sarkozy

d'investissement. À travers ses fonds régionaux, je favoriserai le développement des PME et le soutien aux filières d'avenir auxquelles appartient l'industrie du logiciel. Je permettrai aux régions, pivots de l'animation économique, de prendre des participations dans les entreprises stratégiques pour le développement local et la compétitivité de la France. Une partie des financements sera orientée vers l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, c'est moins de 20 % de PME qui accèdent aux marchés de l'Etat en volume et 40% à ceux des collectivités locales. Je veillerai à ce que la commande publique soit bien ouverte aux PME, à travers la mise en place d'un médiateur du marché public.

L'industrie du logiciel libre, majoritairement constituée de TPE et PME innovantes, aura toute sa place dans ce dispositif. Avec le statut des Jeunes Entreprises Innovantes, mis en place en 2004, le soutien d'OSEO-Banque des PME et de l'innovation, le CIR, l'exonération de l'ISF à l'entrée au capital des PME, la France bénéficie de l'environnement de financement de la R&D le plus favorable en Europe pour les PME.

Dans le cadre des investissements d'Avenir, un fonds national d'amorçage de 400 millions d'euros, pour l'apport de fonds propres initiaux, a également été créé en juin 2011.

De plus, la loi de modernisation de l'économie de 2008 a créé un « Small Business Act Innovation », encore peu connu. En effet, la loi de modernisation de l'économie de 2008 permet de réserver une partie des marchés de haute technologie, de recherche et développement et d'études technologiques aux Petites et Moyennes Entreprises innovantes. Il peut s'agir aussi de leur accorder un traitement préférentiel en cas d'offres équivalentes.

En outre, les incubateurs publics ont désormais dans leurs missions celle d'accompagner les entreprises innovantes dans leurs premières années (un à deux ans) et d'assurer le relais d'accompagnement avec des dispositifs d'appui plus aval comme les pépinières, technopoles ou hôtels d'entreprises. Plusieurs actions ont aussi été mises en place afin de communiquer sur les réussites des jeunes entrepreneurs : journées des Pôles Entrepreneuriat Etudiant, Trophées du transfert de technologies, etc.



leurs positions sur le Logiciel Libre et Open Source et les entreprises qui portent cette industrie

5) Les brevets logiciels

Quelle est votre position sur la question des brevets logiciels ?		
logicieis :	François Hollande	Nicolas Sarkozy
1) Nous sommes clairement opposés aux brevets logiciels, et agiront avec énergie, tant au niveau national que européen, pour que les brevets logiciels ne soient pas applicables dans l'Union Européenne.	•	
2) Nous sommes plutôt opposés aux brevets logiciels, mais nous n'en faisons pas une priorité.		
3) Nous sommes favorables aux brevets logiciels et nous agirons dans ce sens.		~
4) Nous n'avons pas de position bien identifiée sur ce sujet.		

François Hollande	Nicolas Sarkozy
Comme je l'exposais en 2004, dans une interview à 01 Informatique, « les logiciels font partie intégrante de notre vie quotidienne. Le développement de ce secteur est évidemment déterminant pour la croissance et la compétitivité de l'économie européenne. Légiférer dans ce domaine exige donc la plus grande vigilance. S'il faut évidemment tenir compte des coûts importants en recherche et développement, il faut éviter de geler des pans entiers de l'innovation par le biais de « brevets voyous » dont la simple détention permettrait à leurs propriétaires de prélever un droit de péage sur toute innovation, d'interdire les plus gênantes, de limiter le recours aux logiciels libres. Une trop grande extension du champ de	On entend souvent que le Logiciel Libre est l'ennemi du logiciel propriétaire car il est porteur d'une autre vision du monde. Le Gouvernement ne partage pas cette vision mais estime au contraire qu'il y a une complémentarité entre les logiciels libres et les logiciels propriétaires. Tous les deux apportent des avantages différents à leurs utilisateurs. Par exemple, c'est grâce à son modèle de logiciel propriétaire et de brevets que SAP peut financer ses quelques 16 000 informaticiens. En parallèle, SAP est concurrencé par des éditeurs de logiciels open source, faisant ainsi baisser les prix pour les clients et obligeant SAP à améliorer constamment



François Hollande	Nicolas Sarkozy
la brevetabilité n'est pas plus admissible que ne le serait la privatisation de notre alphabet ou du théorème de Pythagore! Le droit du brevet date d'une autre révolution industrielle, celle qui associait une matière première, le charbon à une technologie, la vapeur. Elle n'est pas toujours adaptée à la révolution que nous vivons, celle qui associe l'informatique à une matière première d'un genre particulier: l'intelligence. Le rythme de l'innovation dans ce secteur n'est compatible ni avec les délais d'obtentions de brevets -trop longs- ni surtout avec la durée de la protection (20 ans!) ».	ses produits.
Je n'en retire pas un mot. Le gouvernement Jospin s'était opposé au projet de directive instaurant la brevetabilité du logiciel, dès novembre 2000, lors de la Conférence Diplomatique pour la révision de la Convention sur le Brevet Européen. Au Parlement européen, Michel Rocard et les euro-députés socialistes français avaient entraîné une majorité du groupe socialiste européen afin que la directive soit amendée de façon à refuser explicitement les brevets logiciels.	
Nous veillerons à ce que la mise en œuvre du brevet communautaire ne soit pas l'occasion de légitimer les brevets sur les logiciels, les méthodes mathématiques et les méthodes commerciales.	
Le logiciel bénéficie déjà d'une protection juridique par le droit d'auteur. Je veillerai à ce que ceux qui produisent et innovent, dans le domaine du logiciel comme dans les autres, soient convenablement protégés.	



leurs positions sur le Logiciel Libre et Open Source et les entreprises qui portent cette industrie

6) Les standards ouverts

Quelle est votre position sur le sujet des standards ouverts ?		
ouverts :	François Hollande	Nicolas Sarkozy
1) Nous accordons une grande importance aux standards ouverts, dans la définition de l'EIF 1.0, et nous défendrons cette position au plan national et européen.	4	✓
2) Nous pensons qu'il peut y avoir différentes notions d'ouverture, dans une acceptation un peu plus vague.		
3) Nous pensons que l'interopérabilité peut se passer de standards ouverts.		
4) Nous n'avons pas de position bien identifiée sur ce sujet.		

François Hollande	Nicolas Sarkozy
Pour conserver son autonomie technique, la sphère publique ne saurait être prisonnière des formats propriétaires imposés par ses prestataires. Les standards ouverts doivent être systématiques dans le cadre de la commande publique et des données publiques. Tout fournisseur de solution informatique souhaitant soumissionner à une commande publique devra fournir les informations nécessaires à l'interopérabilité de la solution informatique qu'il propose.	La France a mis en place, grâce à la mission Etalab, le premier portail de données publiques en format ouvert et interopérable. Ces données permettront à l'ensemble de nos concitoyens d'évaluer les résultats des politiques publiques. Elles permettront également aux entreprises de s'appuyer sur ces données pour développer de nouvelles offres de service. Il est pour nous essentiel de développer les standards ouverts au niveau national et européen afin d'accentuer l'échange entre les pays et la mise en place de nouveaux projets au niveau européen.



leurs positions sur le Logiciel Libre et Open Source et les entreprises qui portent cette industrie

7) Fondations FLOSS

Quelle est votre position sur la mise en place d'un statut spécifique de Fondation FLOSS ?	François Hollande	Nicolas Sarkozy
1) Nous souhaitons un tel statut et nous travaillerons dans ce sens avec les professionnels impliqués.		
2) L'idée nous semble intéressante, mais n'en faisons pas une priorité.	✓	~
3) Nous n'y sommes pas favorables.		
4) Nous n'avons pas de position bien identifiée sur ce sujet.		

François Hollande	Nicolas Sarkozy
Il existe déjà des mécanismes permettant à des structures reconnues d'intérêt public de bénéficier de statuts avantageux. La création d'un statut supplémentaire ne pourrait être envisagée qu'en cas d'inadéquation manifeste des dispositifs actuels vis à vis de l'objectif poursuivi. Nous restons à l'écoute sur ce sujet.	



leurs positions sur le Logiciel Libre et Open Source et les entreprises qui portent cette industrie

8) La neutralité du Net

Quelle est votre position sur le sujet de la neutralité du Net ?		
du Net :	François Hollande	Nicolas Sarkozy
1) Nous sommes clairement opposés à la remise en cause de la neutralité du Net.	>	~
2) Nous pensons que c'est une question complexe, et qu'il peut y avoir des arguments valables aussi bien pour que contre ce principe de neutralité.		
3) Nous pensons que la mise en place de priorités distinctes entre les flux de l'Internet serait une bonne chose.		
4) Nous n'avons pas de position bien identifiée sur le sujet.		

François Hollande	Nicolas Sarkozy
L'existence de réseaux libres et ouverts, sans filtrage ni bridage, et plus généralement la neutralité du Net sont des principes à protéger afin de garantir la liberté d'expression, la non-discrimination et le caractère de bien commun essentiel des infrastructures numériques. L'architecture d'Internet possède des particularités qui ont contribué à son succès : l'interopérabilité, l'ouverture et le principe du «	Préserver la neutralité de l'Internet est une priorité du Gouvernement. C'est pourquoi le Gouvernement a pris en 2011 une ordonnance, transposant les directives européennes du Paquet Telecom, qui crée un premier législatif pour garantir la neutralité d'Internet. Cette neutralité, c'est à dire l'absence de discrimination entre les différents services en ligne, est désormais garantie par la loi. Les fournisseurs d'accès doivent désormais faire la transparence
end-to-end ». Il faudra préserver cette architecture qui garantit la liberté d'expression, la liberté d'usage de tout ce à quoi on accède légalement et la liberté d'innover.	complète sur la qualité du service et la gestion du trafic. Un mécanisme de règlement des différends a été créé auprès de l'ARCEP, qui donnera lieu à une première évaluation dans quelques années.



François Hollande	Nicolas Sarkozy
Pour autant, je suis réticent à une approche réglementaire qui isolerait la France dans un monde interconnecté. Je souhaite d'abord accroître la transparence sur les pratiques des acteurs pour permettre au régulateur sectoriel, l'ARCEP, d'intervenir au cas par cas pour garantir la neutralité des échanges.	Cette garantie de la neutralité a été adoptée à l'unanimité au niveau européen. Le projet de l'UMP sur ce sujet est d'ailleurs très clair : nous voulons faire de la neutralité du Net un objectif politique pour ce prochain quinquennat.



Rappel, les positions et demandes du CNLL

Le message du CNLL aux candidats

En 2012, des élections déterminantes se tiendront en France, dans un contexte de crise économique et de difficultés budgétaires. Le futur président et sa majorité s'efforceront certainement d'utiliser au mieux des moyens réduits, en parvenant malgré tout à créer de l'emploi à dynamiser l'économie, en aidant les entreprises françaises à être plus innovantes et plus compétitives.

Face à ces défis, nous croyons que le Logiciel Libre et Open Source (FLOSS⁵) et les entreprises qui le créent, le soutiennent, le déploient, peuvent jouer un rôle essentiel.

Nous croyons que l'industrie du Logiciel Libre est l'un des meilleurs terrains d'action pour une relance offrant un effet de levier maximal.

Parce qu'il fonde la création de valeur sur l'expertise des hommes et non sur le seul droit d'utilisation, le logiciel libre est un vecteur de relance économique qui est indissociable de la création d'emplois.

Le logiciel libre est un important facteur de compétitivité pour les entreprises qui en font usage. Parce qu'elles obtiennent un service et des outils informatiques de qualité à un moindre coût, elles sont mieux armées pour lutter dans la compétition internationale, et à leur tour créer des emplois. Ainsi, une relance appuyée sur le logiciel libre ne bénéficie pas aux seuls acteurs d'une filière, mais se propage en création de valeur pour l'ensemble de l'économie.

Le logiciel libre est également un catalyseur de l'innovation. Parce qu'il est fondé sur une logique de partage de la connaissance et de validation par ses pairs, le logiciel libre s'insère parfaitement dans une démarche d'innovation, dont il est à la fois l'outil et le produit.

Les plus grands acteurs du web s'appuient massivement sur des solutions open source, qui leur permettent de construire d'immenses plateformes à l'échelle globale, pour un coût réduit. Un pays qui ne cultiverait pas son industrie du logiciel libre se placerait également à l'écart de la nouvelle économie. Le logiciel libre, s'appuyant à son tour sur l'Internet, permet à de petits éditeurs disposant de produits compétitifs, de gagner rapidement un marché mondial. La France, qui a peu de champions du logiciel à l'échelle mondiale, a en revanche une industrie du Libre solide et dynamique, dont certains acteurs partent à la conquête du monde.

⁵ FLOSS: Free/Libre & Open Source Software



Enfin, le logiciel libre est le seul socle possible d'une politique d'e-inclusion, visant à donner accès aux nouvelles technologies et plus largement à la société de l'information, dans les pays les moins riches de la planète.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est important que votre Parti soit bien informé des enjeux spécifiques du Logiciel Libre, et ait fait connaître ses positions en la matière.

Afin d'accompagner cette démarche, nous vous soumettons ce document, qui présente de manière synthétique ce que souhaitent les acteurs du Libre, sur 8 thématiques :

- La place du Logiciel Libre dans la commande publique
- La place du Logiciel Libre dans l'éducation et la formation
- Les Aides à la R&D et le Logiciel Libre
- Le Soutien aux PMEs
- Les brevets logiciels
- Les standards ouverts
- Les fondations FLOSS
- La neutralité du Net

1) La place du Logiciel Libre dans la commande publique

Le logiciel libre est un important facteur de compétitivité pour les entreprises qui en font usage. Parce qu'elles obtiennent un service et des outils informatiques de qualité à un moindre coût, elles sont mieux armées pour lutter dans la compétition internationale, et à leur tour créer des emplois. Ainsi, une relance appuyée sur le logiciel libre ne bénéficie pas aux seuls acteurs d'une filière, mais se propage en création de valeur pour l'ensemble de l'économie.

On sait que les grands acteurs de l'Internet appuient massivement leur infrastructure sur du logiciel FLOSS, et beaucoup d'analystes ont estimé même que c'est la disponibilité de ces logiciels qui avait rendu possible la révolution numérique que nous vivons. Même s'ils ne sont pas aux rangs des géants tels que Google ou Facebook, il existe aussi des acteurs majeurs de l'Internet en France, tels que PriceMinister, Cadremploi, Meetic, et bien d'autres, qui construisent aussi leur offre majoritairement sur des plateformes FLOSS.

Plus ce patrimoine de logiciels libres et gratuits est large, plus les acteurs de l'Economie Numérique peuvent concentrer leurs investissements sur une valeur ajoutée spécifique, plus ils peuvent aller loin, et se développer à l'échelle mondiale.



Mais ce qui est vrai pour les acteurs spécialisés est également vrai pour toutes les entreprises françaises: plus elles peuvent construire leur système d'information sur la base de logiciels standards, de qualité, et à moindre coût, plus elles seront compétitives dans leur cœur de métier.

Il en est de même bien sûr pour les administrations, qui peuvent se moderniser et se rendre plus efficaces avec des budgets réduits. Le Logiciel Libre se prête particulièrement à une logique de mutualisation, particulièrement bénéfique au sein d'administrations ayant des besoins similaires. C'est pourquoi, à l'heure où la France, comme d'autres états, doit mieux maîtriser ses dépenses, une utilisation accrue et volontariste du Logiciel Libre semble s'imposer.

2) La place du Logiciel Libre dans l'éducation

Les entreprises du CNLL estiment que le Logiciel Libre doit avoir une place plus importante dans l'Education, ceci à trois égards :

- Comme outil pédagogique
- Comme outil de travail, tant des enseignants, des élèves et des étudiants que des administratifs,
- Enfin comme objet d'étude dans le cadre d'une discipline informatique à part entière car se situant au cœur de l'informatique moderne.

Notre point de vue est présenté de manière plus complète dans le dossiers suivant :

http://www.cnll.fr/news/le-logiciel-libre-doit-etre-plus-present-dans-leducation

Nous voulons insister tout particulièrement sur le fort potentiel de création d'emploi et de création d'entreprises de notre secteur économique, et sur le constat d'un manque d'adéquation entre les filières de formation et les besoins de nos entreprises, tant en termes de technologies que de méthodologies.

Ainsi, malgré un marché en plein essor, les entreprises du Logiciel Libre ne parviennent pas à recruter autant qu'elles le pourraient du fait de cursus insuffisamment adaptés à leurs métiers.

Ces entreprises représentent donc un fort potentiel de créations d'emplois supplémentaires, qui ne dépendent que d'une meilleure prise en compte des Logiciels Libres dans les cursus de formation.



3) Aides à la R&D FLOSS

C'est une évidence : tout, ou presque, devient numérique, et le numérique repose sur le logiciel. L'Industrie du Logiciel est donc vitale pour la France, pour que la France joue un rôle de producteur et non de seul consommateur dans les révolutions du numérique. Cette industrie est dans une dynamique extraordinaire, qui lui fait vivre pratiquement une nouvelle révolution tous les 5 ans. Pour y tenir un rôle significatif, il faut jouer à l'échelle mondiale, et rester en pointe en investissant massivement et en continu.

Dans ce contexte, le FLOSS présente un intérêt particulier pour la France, pour les raisons suivantes :

- Le Logiciel Libre et Open Source est déjà omniprésent dans l'informatique de pointe;
- Il relève d'une démarche collaborative et de partage de la connaissance très semblable à celle de la recherche en général ;
- En donnant la possibilité de construire sur des socles et outils logiciels open source existants, il permet de se concentrer sur l'apport d'une valeur ajoutée spécifique représentant un investissement moindre, et donc à la portée d'entreprises qui ne sont pas des géants mondiaux;
- En permettant la diffusion rapide des logiciels novateurs, il ouvre les portes de marchés mondiaux avec des efforts marketing relativement réduits ;

C'est pourquoi, nous demandons que le Logiciel Libre et Open Source tienne une place spécifique dans les dispositifs de stimulation de la R&D en France :

- Des Groupes Thématiques spécifiques au sein des Pôles de Compétitivité, voire des Pôles spécifiques;
- Des conditions particulières favorisant le FLOSS dans le cadre du Crédit Impôt Recherche;
- Des exigences de mise à disposition du logiciel en open source pour tout ou partie des projets financés par les aides publiques, telles que Grand Emprunt ou FUI.

Sur les domaines d'application qui lui sont directement utiles, l'État pourrait également financer activement les projets de R&D en Logiciel Libre, afin de faire naître et croître des logiciels servant les besoins du secteur public.



4) Soutien aux PME

Les Entreprises du Logiciel Libre et Open Source sont très majoritairement des petites et moyennes entreprises, positionnées sur des domaines technologiques de pointe.

C'est pourquoi, indépendamment même des caractéristiques de leurs différents métiers, gravitant autour du Logiciel Libre, les Entreprises du CNLL sont très attentives aux politiques de soutien aux PME.

Ces préoccupations incluent :

- L'allègement des processus et formalités administratifs, tant dans la création d'entreprises que dans le quotidien des entreprises ;
- Une législation réduisant les délais de règlement fournisseurs, et leur stricte application.
- La fin des politiques d'achat fondées sur le référencement d'un petit nombre de grands fournisseurs, dans le secteur public ;
- Une part minimale réservée aux PME dans la commande publique ;
- Une stabilité et continuité dans les dispositifs fiscaux relatifs aux entreprises, leur permettant de construire leur stratégie avec une visibilité satisfaisante;
- Le maintien du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), voire la création d'un statut spécifique de JEI du Logiciel Libre.

De nombreuses études ont montré que les PME étaient la première source de création d'emplois en France, il nous paraît donc essentiel de les accompagner activement dans leur essor.

5) Les brevets logiciels

Les acteurs du Logiciel Libre sont attachés à la propriété intellectuelle sous la forme du droit d'auteur relatif aux programmes, qui fonde la notion de licence d'utilisation des logiciels.

Ils sont en revanche farouchement opposés aux brevets logiciels. Les brevets logiciels ne portent pas sur un programme, mais sur un procédé de programmation, qui dans beaucoup de cas n'est en rien porteur d'innovation. Une majorité de professionnels estiment que l'innovation dans le développement logiciel a besoin au contraire de pouvoir s'appuyer librement sur les techniques et procédés de programmation disponibles.

De nombreux experts, et pratiquement tous les acteurs français du FLOSS, estiment que les brevets logiciels ne sont ni pertinents ni utiles, et étouffent l'innovation dans l'industrie du logiciel, au seul bénéfice d'un petit nombre d'acteurs géants. Ces entreprises



puissantes, qui majoritairement ne sont pas européennes, déploient un lobbying puissant, en misant sur la méconnaissance de ce domaine complexe qu'est le logiciel, et en tentant d'amalgamer la question des brevets logiciels au concept global de propriété intellectuelle, afin de l'assimiler au droit d'auteur.

Les décisions concernant les brevets se joueront à l'échelon européen, et la France devra s'engager avec force pour que ces groupes de pression ne fassent pas les lois.

6) Les standards ouverts

Dans sa version première, datant de 2004, le Cadre Européen d'Interopérabilité (« European Interoperability Framework » ou « EIF ») disait toute l'importance des standards ouverts comme soutien à l'innovation et gage d'une libre concurrence.

Il veillait à ce que les mots aient un sens précis, en posant les conditions minimales que doit respecter une spécification pour pouvoir être considérée comme un standard:

- Être adoptée et maintenu par une organisation à but non lucratif, avec une gouvernance ouverte à toutes les parties concernées.
- Être publiée sous forme de spécifications librement disponibles (gratuitement ou contre une somme nominale).
- Être librement implémentables, sans qu'il y ait à verser de redevance (principe du « Royalty Free ») par tous les acteurs du marché, quel que soit leur modèle de développement ou leur modèle d'affaire.
- En particulier, lorsque des brevets s'appliquent au standard en question, leurs ayant-droits doivent avoir renoncé explicitement, dans le cadre du processus de standardisation, à prélever une redevance sur toute implémentation du standard.

De grands acteurs industriels ont engagé par la suite une campagne de lobbying puissante pour que cette définition stricte des standards ouverts soit évacuée, vidant en grande partie de son sens la distinction entre « standard ouvert » et « standard fermé » (ou propriétaire).

Les membres du CNLL considèrent que les standards ouverts (au sens de la définition cidessus) sont le seul socle possible pour l'interopérabilité, la condition d'un terrain économique équitable, où les acteurs dominants ne pourront scléroser l'innovation et empêcher l'émergence de nouveaux acteurs.

7) Fondations FLOSS

En 2010, le CNLL a publié un manifeste en faveur de la création d'un statut de Fondation FLOSS.



Il s'agit de permettre la création de Fondations consacrées au développement de logiciels FLOSS servant l'intérêt général, bénéficiant de la Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP), permettant une incitation fiscale en faveur des dons, en espèces, en code source ou en temps-homme.

Le dossier du CNLL est disponible à l'adresse suivante: http://cnll.fr/sites/default/files/cnll-fonfloss-02.pdf

Il détaille les motivations et bénéfices attendus de telles fondations, notamment :

- Rôle accru de la France dans la gouvernance des logiciels qui font tourner l'économie numérique
- Gains de compétitivité
- Création d'emploi
- Vente de services à l'export
- Stimulation de l'innovation

8) La neutralité du Net

L'Internet, et le World Wide Web ont permis l'émergence et la croissance fulgurante, en une guinzaine d'année, d'une économie nouvelle foisonnante et créatrice d'emplois.

Le Logiciel Libre et l'Internet sont devenus pratiquement indissociables :

- En faisant naître des logiciels d'une robustesse et d'une performance inégalée, le Logiciel Libre a permis de construire le socle du web et de toutes ses grandes plateformes.
- Et réciproquement, les outils d'échange et de développement communautaire apportés par le web ont permis un essor nouveau du Logiciel Libre.

Cette économie nouvelle a été portée en bonne partie par des startups innovantes, utilisant les moyens du web pour atteindre rapidement un marché mondial. Cet essor n'a été possible que grâce au principe de *neutralité du net*, selon lequel tous les flux transitant sur l'Internet bénéficient du même niveau de priorité, au même coût.

Aujourd'hui, des acteurs font pression pour que ce principe, qui a pourtant si bien fait ses preuves, soit abandonné. Certains opérateurs y voient des possibilités de revenus plus grands pour leur entreprise. D'autres y voient le moyen de poser des barrières à l'entrée plus importantes pour les acteurs nouveaux qui pourraient leur faire concurrence.



Les entreprises du CNLL sont fermement opposées à cette remise en cause, autant au plan citoyen qu'au plan économique. Elles demandent donc aux candidats quelle est leur position en la matière.